



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mouvements sociaux

Question au Gouvernement n° 2302

Texte de la question

GRÈVE À LA SNCF

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Zulesi.

M. Jean-Marc Zulesi. L'incompréhension, madame la ministre de la transition écologique et solidaire : tel est le sentiment ressenti ces derniers jours par les trois millions de voyageurs restés à quai à l'heure des départs en vacances, à l'heure d'aller travailler. (*Protestations sur les bancs du groupe GDR.*)

M. Hubert Wulfranc. Il ne prend même pas le train !

M. Jean-Marc Zulesi. L'incompréhension pour nous aussi parlementaires face à un bras de fer qui nous a été imposé et dont nous ne voulons pas. Disons-le, répétons-le : nous avons protégé le droit de grève en votant la loi mobilités et nous le défendrons toujours au sein de la majorité mais nous ne pouvons pas accepter le détournement injustifié du droit de retrait. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

La réforme des retraites en préparation est source de tensions au sein de la SNCF. La porte des discussions est ouverte. Il y a aussi un préavis de grève général pour le 5 décembre, nous le savons, mais ce n'est pas aux usagers de payer le prix des tensions sociales internes à la SNCF. La grève comme le retrait est un droit, le service à l'usager est un devoir ! (*Protestations sur les bancs des groupes GDR et FI.*)

Aujourd'hui, dans 6000 trains en France, le conducteur est seul à bord et si des inquiétudes persistent à la suite de l'accident sur la ligne Reims-Charleville-Mézières, alors des réponses doivent être apportées. Ainsi, madame la ministre, je crois savoir que des concertations ont eu lieu entre la direction de la SNCF et les syndicats à ce sujet dès ce week-end. Pouvez-vous nous préciser quelles mesures vont être prises afin de répondre à l'inquiétude des cheminots en la matière ?

M. Sébastien Jumel. Je propose que Didier Guillaume réponde à cette question !

M. le président. La parole est encore à Mme la ministre de la transition écologique et solidaire.

Mme Élisabeth Borne, ministre de la transition écologique et solidaire. Comme beaucoup de Français j'ai été choquée par cette grève surprise, qui a pénalisé beaucoup de nos concitoyens car les Français comptent sur le train pour se rendre au travail ou partir en vacances, comme c'était le cas vendredi et samedi derniers. Quand on prétend défendre le service public, on doit d'abord penser aux usagers. La grève est évidemment un droit que personne ne remet en cause mais il s'exerce dans le cadre de procédures permettant aux cheminots d'exprimer leurs revendications tout en limitant la gêne occasionnée aux usagers. Ces procédures n'ont manifestement pas été respectées.

Le trafic est redevenu normal, sauf en région Champagne-Ardenne et Pays-de-Loire, et c'était notre priorité. La sécurité, c'est la priorité de tous. Aucun accident ne doit être pris à la légère. C'est bien pour cela qu'une enquête a immédiatement été diligentée par la direction des audits de sécurité de la SNCF et que Jean-Baptiste Djebbari et moi-même avons saisi le bureau d'enquête sur les accidents de transport terrestre, afin que toutes les leçons soient tirées. C'est aussi pour cela que la direction de la SNCF a sans attendre pris des engagements, concernant à la fois l'amélioration des matériels en cause, le report d'une nouvelle procédure de départ ainsi que les renforts des effectifs de sûreté.

M. Thibault Bazin. Ce n'était pas la question !

Mme Élisabeth Borne, ministre. Nous sommes donc au travail pour apporter les bonnes réponses, avec la direction de la SNCF et dans le respect des usagers. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Zulesi](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2302

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 novembre 2019](#)